Pour vous aider dans vos démarches, un simulateur est à votre disposition sur l'adresse suivante :

www.province-sud.nc/demarches/bourses-scolaires

VOTRE ENFANT **EST ÉLIGIBLE** À LA BOURSE :

Retirez un dossier à compter du 20 mai 2019 auprès du directeur de d'école ou du chef d'établissement du plus jeune de vos enfants scolarisés en 2019.

ATTENTION
Retour du dossier au plus tard le 11 juillet 2019 inclus.

VOTRE ENFANT **N'EST PAS ÉLIGIBLE** À LA BOURSE :

Vous pouvez obtenir une attestation de non-bourse dès le mois de janvier de l'année concernée, à l'adresse suivante :

www.province-sud.nc/demarches/bourses-scolaires

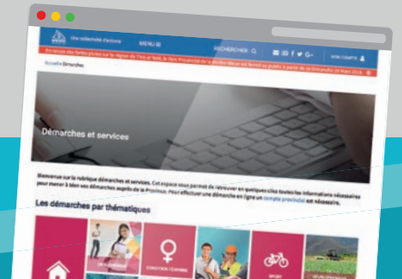

QUELS SONT LES DROITS POUR L'ENFANT BOURSIER ?

Une allocation spéciale rentrée :

7 000 F si enfant en maternelle *
8 000 F si enfant en élémentaire *
12 000 F si enfant au collège *
15 000 F si enfant au lycée *
*CCS 1%

Une aide pour le repas et l'internat :

Si l'enfant ne mange pas à la cantine :

10 200 F/trim si enfant en primaire *
11 400 F/trim si enfant au collège *
12 600 F/trim si enfant au lycée *
*CCS 1%

Si l'enfant mange à la cantine et/ou est interne : gratuit

Une aide aux transports :

Transport quotidien : **10 000 F** maximum par trimestre si enfant externe ou ½ pensionnaire,
- pour les primaires en classe spécialisée,
- pour les collégiens et lycéens.

Transport périodique : **gratuit** pour les internes

Aide aux manuels scolaires :

Aide plafonnée à **7 500 F/an** pour les lycéens

Où nous contacter ?

Direction de l'Éducation de la province Sud
Bureau des Bourses et Aides Scolaires (BBAS)
55, rue Georges-Clemenceau
BP L 1 - 98849 Nouméa CEDEX

Horaires d'ouverture au public :
7h30/11h15 - 12h15/15h45
(fermé le vendredi après-midi)

Tél. 20 49 51 - **Fax** 20 30 22
Email des.bourses.eleves@province-sud.nc

En période de pré-rentrée du 2/01 au 27/02 ouverture en continu de 7h30 à 14h00 du lundi au jeudi

PROVINCE SUD

CACTUS

BOURSES SCOLAIRES

Rentrée 2020 en province Sud

province-sud.nc
webtv.province-sud.nc

PROVINCE SUD

EST-CE QUE MA FAMILLE RÉPOND AUX CONDITIONS DE RESSOURCES ?

L'enfant a une bourse si les ressources du foyer ne dépassent pas chaque mois :

Enfants à charge	Primaire (en Francs)	Collège, Lycée ou classe spécialisée (en Francs)
1	152 000 F	228 000 F
2	190 000 F	266 000 F
3	228 000 F	304 000 F
4	266 000 F	342 000 F
5	304 000 F	380 000 F
6	342 000 F	418 000 F
7	380 000 F	456 000 F
8	418 000 F	494 000 F
9	456 000 F	532 000 F
10	494 000 F	570 000 F

Si vos ressources sont supérieures aux plafonds indiqués, ne pas remplir de dossier de demande de bourses.

Une attestation de non bourse pourra être établie par le bureau des Bourses et Aides Scolaires (BBAS) à partir de janvier 2020, à votre demande, ou vous pourrez l'obtenir en ligne : www.province-sud.nc/demarches/bourses-scolaires

OÙ PUIS-JE DEMANDER UN DOSSIER ?

À partir du 20 mai 2019 et jusqu'au 11 juillet 2019, vous pouvez demander un dossier auprès du directeur d'école ou du chef d'établissement du plus jeune de vos enfants scolarisés en 2019.

Si vous n'avez aucun enfant scolarisé en 2019 (1re rentrée en 2020), vous pouvez demander un dossier dans l'école la plus proche de votre domicile.

MÉMO

- En cas de **renouvellement** (pour une famille ayant déjà au moins un enfant boursier en 2019), **seuls les justificatifs des ressources et ceux des coordonnées de paiement** doivent être donnés avec le dossier de demande de bourses 2020,
  + les justificatifs de changement de situation (naissance nouvel enfant, décision de justice, perte d'emploi...).
- Pour percevoir l'allocation de rentrée, vous pouvez transmettre un RIP de compte épargne OPT.
  NB : Pour les banques, il faut obligatoirement un compte courant.
  ⚠ **Plus de paiement par mandat postal.**

SEULS LES DOSSIERS TRANSMIS COMPLETS ET DANS LES DÉLAIS, SERONT TRAITÉS POUR LA RENTRÉE 2020.

PROVINCE SUD

QUE DOIS-JE FAIRE DU DOSSIER ?

Vous devez compléter le dossier et y joindre les documents indiqués en page 4.

Vous devez rendre le dossier et les pièces justificatives, **au plus tard le 11 juillet 2019**, auprès du directeur ou du chef d'établissement où vous avez retiré le dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Les coupons de bourses :**
  Il faut impérativement remettre à la rentrée un des coupons de bourses délivrés par la direction de l'Éducation, à l'établissement scolaire d'affectation en 2019 et aux autres prestataires (ex : transporteurs, APE, caisses des écoles...).
- **Le numéro de famille et le numéro de matricule enfant :**
  Le numéro de famille et le numéro de matricule de l'enfant sont des identifiants boursiers. Il faut les rappeler lors des échanges avec le bureau des bourses et éventuellement les autres prestataires.
- **Si vous changez d'adresse ou de n° de compte,**
  Il faut fournir impérativement et immédiatement au Bureau des Bourses et des Aides Scolaires (BBAS) le justificatif de ce changement à l'adresse suivante : des.bourses.eleves@province-sud.nc

VOTRE ENFANT EST EN TERMINALE EN 2019 ET SOUHAITE POURSUIVRE SES ÉTUDES APRÈS LE BAC EN 2020 :

En mention complémentaire :
- **En NC* :** constituer un dossier de demande de bourses scolaires.
- **Hors NC* :** constituer un dossier de demande de bourses pour études supérieures.

En études supérieures (BTS, licence…) **en NC* ou hors NC* :**
- Constituer un dossier de demande de bourses pour études supérieures.

La campagne des bourses pour études supérieures ou spécialisées est organisée du 26 juillet au 29 août 2019 inclus - plus d'informations au **20 49 68** ou des.bourses.etudiants@province-sud.nc

Vous pouvez obtenir en ligne une attestation de non-bourse ou un duplicata de vos coupons de bourse :

www.province-sud.nc/demarches/bourses-scolaires

QUI EST CONCERNÉ PAR L'ATTESTATION DE NON-BOURSE ?

Les enfants en âge d'être scolarisés, de la maternelle au baccalauréat (incluant la mention complémentaire) et qui ne sont pas boursiers de la province Sud.

- **Dossier de demande de bourses scolaires non-déposé** (ex. : ressources supérieures aux plafonds)
- **Dossier refusé**

QUI EST CONCERNÉ PAR LES COUPONS DE BOURSE ?

Les enfants scolarisés déclarés boursiers de la province Sud.

ATTENTION
IL NE FAUT PAS ATTENDRE LES RÉSULTATS DU BAC POUR ENTREPRENDRE LES DEMANDES D'AIDES POUR LA RENTRÉE 2020.

***NC :** Nouvelle-Calédonie